



MONTPELLIER, LE 31 MAI 2016

Le Président de l'Université de Montpellier

À

Monsieur David LUIS  
Directeur Adjoint de la Direction de la Logistique

UNIVERSITE DE MONTPELLIER  
LE PRESIDENT

PHILIPPE AUGÉ

[presidence@umontpellier.fr](mailto:presidence@umontpellier.fr)

163 rue Auguste Broussonnet  
34 090 Montpellier

WWW.UMONTPELLIER.FR

**OBJET :** Lettre de mission - référent amiante

Afin de respecter les exigences réglementaires en matière d'amiante au sein de l'Université de Montpellier, j'ai décidé de vous nommer référent amiante.

Dans le cadre de cette mission, vous devrez:

- Maintenir le Dossier technique amiante à jour ;
- Faire procéder aux contrôles nécessaires à l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ;
- Faire procéder autant que nécessaire à des mesures d'empoussièrement et notamment lors de doute du maintien de la VLE (valeur limite d'exposition) de 5 fibres par litres d'air dans tous les locaux de l'établissement ;
- Réaliser les procédures et notices d'exposition nécessaires aux personnels techniques susceptibles d'être exposés dans le cadre de leurs missions et s'assurer que la VLEP (valeur limite d'exposition professionnelle) soit inférieure à 10 fibres par litre d'air sur 8h au moyen de chantiers test ;
- Dispenser des sessions de formation opérateur amiante sous section 4 pour les personnels techniques en lien avec le service de formation de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vérifier que les fiches d'exposition des personnels soient renseignées lors de chaque opération ;
- Assister les médecins du SCMPPS ;
- Assister les conducteurs d'opération de la Direction du Patrimoine et des Infrastructures lors de chantiers nécessitant un D.A.A.T (Diagnostic amiante avant travaux) ;
- Transmettre les procédures d'élimination des déchets à la Direction de l'Hygiène et de la Sécurité ;
- Transmettre aux intéressés, les documents nécessitant un avis ou un accord (SCMPPS, CHSCT, DIRECCTE...).

Vous exercerez vos missions en lien avec le Directeur Général des Services Adjoint en charge du Patrimoine, de la Logistique et de l'Hygiène et Sécurité. Vous informerez le Président et le Directeur Général des Services de tout problème pouvant atteindre la santé des usagers ou des personnels de l'Université.

Vous serez tenu de me rendre compte et de m'indiquer, notamment, les moyens financiers et humains dédiés à votre mission.

Je vous remercie de votre collaboration.

  
Philippe AUGÉ  




**Décision N°2016- 275-UM portant nomination de Monsieur David LUIS en qualité de référent amiante**

Le Président de l'Université

*Vu le Code de l'Éducation ;*

*Vu le Code de l'Environnement ;*

*Vu le Code du Travail et notamment ses articles R 4412-1 et R 4412-148 ;*

*Vu le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;*

*Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier ;*

*Vu l'arrêté portant renouvellement de Monsieur Pascal BEAUREGARD dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier (groupe 1) en date du 16 décembre 2015 ;*

*Vu la lettre de mission en date du 31 mai 2016*

**Décide**

**Article 1**

Monsieur David LUIS, Ingénieur d'Etudes Recherche et Formation, est nommé référent amiante au sein de l'Université de Montpellier.

**Article 2**

Monsieur David LUIS exercera sa mission telle que définie dans la lettre de mission annexée à la présente décision.

**Article 3**

Monsieur David LUIS devra, dans le cadre de sa mission, rendre compte régulièrement au Président de l'Université.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 31 mai 2016

Le Président de l'Université de Montpellier



*Philippe AUGÉ*  
Philippe AUGÉ